

Les **COLLECTIONS** développement et stratégies

Stratégies

**Agir
en faveur
des personnes
handicapées
et des groupes
particulièrement
vulnérables**

*L'approche globale de
Handicap International*

Mai 1998

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Vivre debout

**Agir
en faveur
des personnes
handicapées
et des groupes
particulièrement
vulnérables**

*L'approche globale de
Handicap International*

Page 1

Le mandat et le rôle général
de Handicap International

Page 4

Approches et méthodes d'action

Page 10

Les domaines d'intervention et
les actions conduites par
Handicap International

Mai 1998



La Collection Stratégies a pour vocation de présenter, à travers des textes de synthèse, le point de vue et la position de Handicap International sur des questions éthiques, politiques et sociales liées à la solidarité internationale. Les textes publiés sont mis à jour sur une base annuelle et en fonction d'événements majeurs.

Le texte "Agir en faveur des personnes handicapées et des groupes particulièrement vulnérables - l'approche globale de Handicap International" a été élaboré par le Service Veille et Positionnement de l'Unité des Programmes de Handicap International.

Les demandes d'information, les commentaires et les propositions de contributions concernant les textes publiés dans la Collection Stratégies sont à adresser à :

Luciano Loiacono, Service Veille et Positionnement,
Direction de l'Unité des Programmes,
Handicap International,
14, avenue Berthelot 69361 Lyon cedex 07 - FRANCE
Tel : (33) 04 78 69 79 79. Fax. (33) 04 78 69 79 94.
E-mail : handicap_int_lyon@compuserve.com

Le mandat et le rôle général de Handicap International

L'approche globale de Handicap International

Handicap International est une organisation de solidarité internationale, non-gouvernementale, créée en 1982 et régie par la loi sur les associations à but non-lucratif. L'article 1 de ses statuts stipule : "Handicap International a pour objet d'aider des personnes en situation de déficience ou de handicap quelles qu'en soient la nature et la cause, sur le territoire national et dans toutes les régions du globe". Il faut entendre par cause des phénomènes aussi divers que les maladies, les carences, accidents et violences perpétrées contre les personnes dans les catastrophes et conflits armés ; et par nature les altérations physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

Sur le plan géographique, Handicap International conduit l'essentiel de ses activités dans les pays affectés par la pauvreté, par les crises et les conflits armés (Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Asie orientale, Amérique latine) mais anime également des projets en Europe occidentale.

Au cours des années, le champ de compétence de l'association s'est considérablement

étendu mais les principes de son action reposent toujours sur l'apport d'une assistance adaptée aux ressources et aux savoir-faire locaux et à l'environnement socio-économique, sur le transfert des compétences et l'autonomie des bénéficiaires de l'aide.

Une approche globale de la notion de handicap

Le handicap n'est pas un état médical, mais la résultante sociale d'une maladie¹, responsable d'une déficience et, à terme, d'une incapacité. Toute personne qui, en raison de son état physique, mental, psychologique, éprouve des difficultés particulières à tenir un rôle social au sein de la société est en situation de handicap. Le contexte de vie (pauvreté, violence) crée ou augmente les conditions favorables à l'irruption de la maladie. Il pose aussi des contraintes (normes économiques, sociales, culturelles, technologiques, juridiques) auxquelles se voient confrontées les personnes dont les capacités, variables d'un individu à l'autre, ne correspondent pas aux "normes". Si la maladie entraîne une déficience qui réduit la capacité à remplir des tâches fonctionnelles, c'est toujours le contexte social qui produit le handicap, stigmatise et exclut (voir figure 1, page 3).

1 Maladie entendue au sens large d'altération de l'état de santé pouvant résulter de différentes causes : malnutrition, infections, actions violentes contre l'organisme, etc.

Les représentations de la personne handicapée - représentations que se font la famille (entendue au sens large de parenté), la communauté, les autorités médicales ou administratives et parfois les personnes handicapées elles-mêmes - sont à la base même du mécanisme d'exclusion. La modification du regard porté sur les personnes en situation de handicap est donc un des objectifs à atteindre.

Par conséquent, pour prétendre à l'efficacité, toute action menée dans ce domaine doit répondre à une approche globale de la personne affectée dans son environnement. L'aide ne doit pas être exclusivement ciblée sur la personne handicapée mais inclure son entourage direct, tant il est vrai qu'on peut parler de "famille handicapée". Tout acte de soin, tout moyen technique n'a de valeur que s'il s'inscrit dans un processus d'évolution et dans un mécanisme de prévention globale.

L'action préventive doit être menée à plusieurs niveaux : - sur les causes de maladies ou d'accidents invalidants (prévention primaire), en travaillant à la réduction des risques par l'éducation à la santé, les campagnes de vaccination par exemple, ou les campagnes d'éducation pour la prévention des accidents par mines dans les pays affectés ; - sur les effets causés (prévention secondaire), pour réduire l'impact physique de la maladie ou de l'accident, par les soins médicaux, l'appareillage et la rééducation.

Les actes de prévention et de soins s'inscrivent dans un processus d'évolution puisqu'il s'agit de modifier le niveau de handicap en améliorant les aptitudes, la capacité de la per-

sonne, tout en adaptant son environnement. Le développement des capacités, la restauration des compétences, parallèlement à l'amélioration du cadre de vie privé (habitat) et collectif (urbanisme, transports, emplois), visent à permettre l'exercice des compétences de chacun.

Cette dynamique, en favorisant l'intégration, en réduisant le nombre et la gravité des situations de handicap et d'exclusion, est donc une forme de prévention à caractère social (prévention tertiaire).

Une approche spécifique de la notion de vulnérabilité

L'approche globale de la notion de handicap permet d'appréhender de manière cohérente la notion de vulnérabilité. La vulnérabilité peut être définie comme l'incapacité d'une personne, d'un groupe, d'une communauté à absorber les effets d'un déséquilibre progressif ou brutal. Comme la notion de handicap, la notion de vulnérabilité des personnes varie en fonction de facteurs individuels : l'âge, le genre et l'état de santé, mais aussi de l'environnement politique, économique, social et culturel. Elle dépend également de la nature, de l'ampleur, de la proximité des risques et des menaces auxquels la population est exposée. Généralement, les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées sont considérés comme les groupes les plus vulnérables.

Mais, dans certaines circonstances, des catégories peuvent être particulièrement visées. Ainsi la vulnérabilité s'évalue en fonction du degré de développement social d'une

communauté et des attaques auxquelles elle est soumise.

Pour assumer son rôle et conduire son action, Handicap International définit ses propres critères d'identification des individus et groupes vulnérables. L'association retient comme premier critère la perte d'autonomie, autonomie conçue comme capacité d'une personne ou d'un groupe à gérer ses besoins élémentaires. En effet, la dégradation des conditions de vie qui résulte de la rupture ou du dysfonctionnement grave des systèmes économiques et sociaux menace dans leur intégrité morale et physique, en premier lieu les personnes les plus dépendantes de l'assistance familiale ou collective. Dans ses programmes d'aide aux personnes vulnérables, l'association prend en compte les individus ou groupes en situation d'extrême dépendance à autrui pour la satisfaction des besoins de première nécessité ou particulièrement fragiles face aux agressions causant des invalidités.

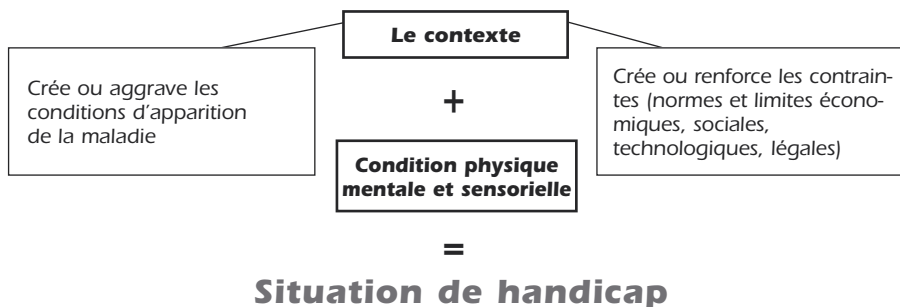
Quand les conditions de bien-être, voire de survie ne sont plus réunies ou sont mena-

cées de manière permanente, cette définition permet d'identifier comme devant bénéficier d'une attention particulière : les personnes dites "handicapées" car affectées par une déficience physique, mentale ou sensorielle ; les personnes âgées isolées et les enfants isolés.

Dans des circonstances particulièrement graves (conflit armé, insécurité généralisée, famine, déplacement forcé de population) peuvent s'ajouter aux premières catégories : les femmes seules en charge de famille ; les femmes enceintes (en cas de famine, la malnutrition de la mère affecte la santé de l'enfant qui sera, dès sa naissance, victime de déficiences graves et permanentes) ; les personnes affectées psychiquement pour avoir subi des violences graves ou ayant été soumises à des atrocités.

Bien entendu, les programmes élaborés et mis en oeuvre en faveur de ces personnes varient en fonction du contexte, des besoins que l'on peut satisfaire à court terme et des vulnérabilités que seule une action à long terme peut réduire et effacer.

Figure 1 : Le contexte produit le handicap



Approches et méthodes d'action

Réduire les vulnérabilités grâce à des solutions adaptées à l'environnement socio-économique

Aider les plus vulnérables au sein de leur communauté

Handicap International agit prioritairement en faveur des personnes les plus vulnérables, dont les besoins sont insuffisamment pris en compte par les services sociaux gouvernementaux, et qui n'ont pas accès aux prestations offertes par le secteur privé sur une base commerciale.

Le fait de concevoir une aide à partir du concept de vulnérabilité ne conduit pas pour autant à penser l'action en terme d'assistance. Au contraire, le moteur de chaque intervention demeure la restauration de l'autonomie individuelle et collective.

Penser toutes les actions en fonction de cet objectif permet d'éviter que les programmes d'aide d'urgence, d'assistance déresponsabilisante, soient systématiquement appliqués aux plus démunis ; que des groupes identifiés comme vulnérables soient stigmatisés par une aide exclusive ou systématique ; que les projets de développement ne soient mis

en oeuvre qu'au profit des populations les moins touchées.

A ce titre, les actions sont menées de telle sorte qu'elles ne puissent, par effet pervers d'une désignation stéréotypée des groupes bénéficiaires, enfermer les personnes dans des catégories ("enfants soldats", "femmes violées", "handicapés") qui tendent à devenir leur première caractéristique, donc à exclure.

Pour être pérenne et entraîner une amélioration durable de la condition des personnes bénéficiaires, l'action de l'association doit être globale. Le travail commence au sein de la communauté, considérée comme un groupe social distinct de l'Etat et de ses appareils administratifs sectoriels et territoriaux. L'ensemble des activités, y compris les micro-projets et les actions ponctuelles, doivent s'intégrer dans une logique qui bénéficie d'abord aux individus, aux familles, à la communauté, mais consolide aussi la structure sociale aux niveaux local, régional, national, quel que soit le degré d'engagement gouvernemental. La principale difficulté consiste à agir à la base, sans créer un système propre à l'ONG, qui saperait ou concurrencerait le service public, aussi fragile soit-il.

Mettre en oeuvre des solutions simples et des technologies appropriées

Pendant de nombreuses années, dans les pays en voie de développement, Handicap International s'est attachée à former et à mettre en place des services de réadaptation simples recourant aux ressources humaines et matérielles disponibles localement. Cette approche heurtait de front les conceptions élaborées par les grands organismes professionnels et certaines agences des Nations Unies qui soutenaient, à l'inverse, la formation de personnel et la mise en place de moyens techniques recourant aux standards thérapeutiques et technologiques des pays occidentaux les plus industrialisés. Il a fallu des années à notre organisation pour faire entendre que les solutions occidentales d'importation étaient irréalistes sur le plan économique, à moins d'accepter comme réaliste la dépendance des pays pauvres à des technologies de pointe importées à grands frais.

Progressivement a émergé tout l'intérêt que pouvait représenter l'alliance bien comprise des ressources locales et du savoir-faire extérieur. De même, il a été admis que la valorisation, grâce à une formation continue adaptée, de techniciens locaux identifiés au sein des communautés pouvait permettre de constituer la base des corps professionnels indispensables.

Une communauté doit pouvoir formuler ses demandes, identifier et exprimer ses besoins, mais aussi envisager les solutions

qui pourront être apportées. L'association se propose de faciliter cette démarche. Son savoir-faire provient de l'expérience acquise sur le terrain et d'une démarche qui vise non pas à diffuser des standards techniques, mais à trouver des réponses appropriées aux questions qui lui sont posées. Les solutions trouvées, les leçons retenues enrichissent l'association, sont exploitées d'un terrain à l'autre et contribuent aux échanges Sud-Sud comme à une meilleure coopération entre le Nord et le Sud.

Développer les capacités locales grâce à la formation et au partenariat

La formation et le transfert des compétences

Pour ne pas se substituer aux acteurs locaux, il faut développer les capacités locales d'action préventive, de soins et de réadaptation, d'intégration sociale et économique. En concertation avec les partenaires locaux (groupes communautaires concernés, acteurs associatifs ou services publics), les équipes de terrain et les coordinations techniques au siège élaborent des projets de formation et d'enseignement. La formation est dispensée dans des domaines aussi divers que l'enseignement des principes essentiels de la réadaptation et de l'éveil psychomoteur ; la formation initiale ou continue de rééducateurs, de travailleurs sociaux, de techniciens ; la gestion administrative et financière... Par exemple, parallèlement à l'implantation d'unités de réadaptation (centres de kinésithérapie, ateliers d'appareillage) intégrées à

la chaîne médico-sociale gérée par les ministères de la Santé ou de l'Action sociale, les formations dispensées prennent leur place dans les programmes officiels afin que les personnels formés obtiennent un titre, une reconnaissance et une place à part entière dans le corps médical et social.

Une attention particulière est portée à la formation des personnes handicapées dont l'autonomie et la socialisation sont favorisées de manière systématique.

Sortir de l'assistanat grâce au partenariat

Depuis sa création en 1982, Handicap International mène un travail de coopération et d'échange technique et culturel, riche mais aussi difficile.

L'association travaille, autant que faire se peut, au cœur des communautés selon les orientations définies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans les projets de Réadaptation à base communautaire (RBC) : villages, camps de réfugiés, quartiers centraux ou périphériques des grandes villes où sont installés ateliers d'appareillage, services de rééducation, ateliers de formation professionnelle pour les personnes handicapées, en lien étroit avec les autres acteurs de la communauté.

L'association privilégie une approche de réhabilitation et de développement, qui ne confine pas le groupe bénéficiaire dans la dépendance, dans le rôle de victime ou de patient permanent. Au contraire, en donnant toute leur place

aux acteurs locaux, l'action renforce le système social tout en responsabilisant le système politique. Qui plus est, la nécessité d'apporter une aide visant la couverture rapide des besoins, de la manière la plus simple et la plus appropriée aux compétences locales et aux ressources disponibles ; la nécessité de développer des capacités locales de prise en charge des problèmes liés aux questions de handicap, passent obligatoirement par l'établissement de partenariats, communautaires ou institutionnels.

• Le partenariat avec les associations :

Handicap International travaille avec deux types d'associations locales : les associations de personnes handicapées et les associations qui conduisent elles-mêmes des activités thérapeutiques ou sociales.

Les associations de personnes handicapées regroupent des personnes handicapées et leurs familles. Elles ont pour objet de faire valoir leurs droits ou de mettre en place des projets économiques dont les membres seront les premiers bénéficiaires (activités génératrices de revenus, éducation, animation culturelle, promotion sociale).

Handicap International favorise la création et le développement de telles associations et leur fournit le soutien structurel utile pour définir leur objet, élaborer des stratégies d'intervention, organiser leur activité. Parfois, des associations de personnes handicapées - d'anciens patients - proposent à Handicap International de conduire elles-mêmes des projets techniques en faveur d'autres per-

sonnes handicapées.

Les associations locales qui gèrent des activités thérapeutiques ou sociales servent de plates-formes techniques et deviennent pôle d'un réseau auquel d'autres associations ou groupements locaux peuvent se rattacher pour bénéficier, à leur tour, de la formation et du soutien structurel.

Handicap International et ses partenaires locaux mettent en commun l'approche stratégique des problèmes à résoudre, l'élaboration technique des projets, leurs ressources humaines et matérielles. Au-delà du transfert de compétences techniques, le soutien structurel et le partenariat participent d'un rapport d'échange qui enrichit la gamme des savoir-faire de chacun des partenaires.

- *Le partenariat avec les structures publiques :*

Le travail avec les associations locales n'exclut pas le dialogue et la collaboration avec les structures et réseaux techniques gérés par des administrations centrales ou régionales, relevant le plus souvent de l'Etat.

La collaboration s'établit sur une base technique avec les institutions du système social chargées de la mise en oeuvre des politiques sectorielles (santé, protection sociale, etc.). Dans bien des cas il convient de responsabiliser le secteur public, de l'aider à instaurer ou restaurer son mandat sur les domaines qui couvrent les questions relatives aux personnes handicapées ou très vulnérables.

Dans les pays où ces services fonctionnent

mais sont confrontés à un manque de ressources matérielles, techniques ou humaines, Handicap International propose son savoir-faire et aide à développer des capacités de prise en charge des besoins. L'activité est conduite en concertation avec les ministères de tutelle, au niveau central mais aussi dans les provinces et les cantons. L'association cherche à mettre les différents acteurs en synergie. Quand cela est possible, notre organisation cherche à travailler avec le secteur public et avec les ONG locales, en favorisant la concertation sectorielle au sein d'organismes de coordination technique.

Toutefois, lorsque toutes les contraintes sont cumulées (un service public inerte, inefficace ou bloqué), et en l'absence d'une vie associative structurée, Handicap International cherche tout de même à mettre en oeuvre, à travers les familles et les groupes non-institutionnels concernés, des solutions qui bénéficieront directement aux personnes démunies.

Promouvoir l'autonomie et un développement durable

Autonomie, partenariat et participation sont liés par définition. Pour s'autonomiser, une population, une communauté, un groupe doivent s'approprier les structures censées répondre aux demandes exprimées et couvrir les besoins identifiés.

La participation des populations au processus de changement constitue le fondement tout développement. Car le développement n'est pas une politique conçue par l'Etat

ou les agences internationales et imposée aux communautés en souffrance, mais un processus de transformation sociale visant la satisfaction des besoins économiques, sociaux, politiques, que la communauté concernée a elle-même définis.

Dans ce contexte, l'action de Handicap International vise certes à obtenir une amélioration rapide et sensible de la situation, mais aussi à soutenir l'expression des besoins et favoriser la constitution d'organismes civils (groupes, associations, organisations) chargés d'apporter des réponses concrètes.

Le rôle de l'ONG étrangère consiste à stimuler, à accompagner les processus autorisant l'émergence d'initiatives locales. Car, de même que le développement humain ne doit pas être conçu comme un simple accessoire de la croissance économique et industrielle, aucun modèle de développement n'est universel, ni applicable de l'extérieur à une population.

Parce que le développement répond à une démarche volontaire visant l'amélioration des conditions de vie et que la définition du bien-être reste largement subjective, les stratégies de développement doivent être déterminées par les populations elles-mêmes, en tenant compte de leur environnement spécifique, culturel et écologique.

- *Soutenir des activités économiques au service du développement social*

La viabilité économique des projets réalisés étant une condition de la pérennité des acquis, l'association porte une attention

particulière aux contraintes économiques et financières. Il s'agit non seulement de rechercher des solutions à moindre coût, mais aussi d'intégrer ces solutions dans des mécanismes économiques gérés localement, qui garantissent à la fois l'accès du plus grand nombre aux services proposés et la continuation de ces services sur le long terme.

Pour cette raison, les projets économiques que l'association soutient ne visent pas l'enrichissement d'une personne ou d'un groupe. Ils doivent répondre aux objectifs de développement social, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables bénéficiaires, toutes choses garanties par des procédures de redistribution établies et inscrites dans les conventions de partenariat négociées.

En tant qu'organisation de solidarité internationale attachée à la réduction des vulnérabilités, Handicap International doit agir au sein du système social, influencer le système politique dans ses choix socio-économiques, contribuer à la transformation du système économique pour qu'au-delà des améliorations conjoncturelles, des mesures structurelles soient prises pour réduire les facteurs de handicap et d'exclusion.

Sensibiliser et mobiliser aux niveaux national et international

- *Sensibiliser et mobiliser les citoyens, conseiller et contrôler les autorités politiques nationales et internationales*

Handicap International revendique son rôle d'acteur de progrès social, qui cherche à répondre aux besoins des catégories de population les plus vulnérables, tout en

renforçant les fondements de la citoyenneté. L'important travail de réhabilitation et de développement réalisé sur le terrain trouve son écho dans les campagnes d'information et de sensibilisation menées par l'association en Europe auprès de l'opinion et des pouvoirs publics.

L'association communique en fonction de plusieurs objectifs. Il s'agit d'abord de lutter contre la marginalisation des personnes handicapées et de promouvoir les solutions qui contribuent l'intégration. Par ailleurs, en vertu de son objet de solidarité internationale, l'association s'engage à appeler l'attention du public et des médias sur les défis conjoncturels ou structurels que doivent relever les populations des pays confrontés aux crises et à la grande pauvreté. Bien entendu, notre organisation fait aussi connaître sa mission et ses réalisations afin de recueillir les dons privés et publics qui lui permettent de financer ses activités.

Sur le plan international, en partenariat avec des collectifs d'associations, Handicap International joue aussi son rôle de sensibilisation et de mobilisation. Le but est de conseiller, d'influencer positivement les politiques de coopération, de développement ou d'aide humanitaire mises en oeuvre par les Etats, les communautés régionales telle l'Union européenne ou, dans un cadre international, par les agences spécialisées de l'Organisation des Nations Unies.

En dépit de son statut non-gouvernemental, mais précisément parce que les O.N.G. sont

devenues des acteurs internationaux à part entière, l'association interpelle régulièrement l'opinion et les instances politiques nationales et gouvernementales. Elle fait connaître son point de vue, recherche l'adhésion et la coopération d'autres organismes non-gouvernementaux ou gouvernementaux sur des questions très diverses : l'importance des secours à apporter aux populations menacées ; la nature des politiques de coopération à établir ou à renforcer pour promouvoir un développement durable dans les pays pauvres ou en mutation ; les violations contre le droit international humanitaire et les droits de l'homme sans oublier, bien entendu, la promotion des droits des personnes handicapées.

Depuis 1992, l'association anime, dans le cadre d'un vaste mouvement d'associations et d'organismes internationaux, une campagne internationale visant l'interdiction totale et immédiate des mines antipersonnel. Son engagement a d'ailleurs été salué par une grande organisation internationale, le Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (H.C.R.), qui, en octobre 1996, lui a décerné la médaille et le prix "Nansen" pour récompenser non seulement son action au service des réfugiés, mais aussi l'exemplarité de son combat contre les mines antipersonnel.

La Campagne Internationale pour interdire les mines / International Campaign to Ban Landmines (ICBL) dont Handicap International est co-fondatrice et membre du comité de pilotage, s'est vue décerner le Prix Nobel de la Paix 1997.

Les domaines d'intervention et les actions conduites par Handicap International

Au fil des ans, pour réduire les vulnérabilités individuelles et communautaires, pour développer les capacités locales dans les contextes de grande pauvreté et de conflit, Handicap International a acquis des compétences spécialisées qu'elle met en oeuvre grâce à des programmes pluridisciplinaires.

Pour l'association, la notion de réadaptation des personnes handicapées comprend la dimension sociale d'intégration. Ce concept, largement développé au gré des collaborations étroites établies avec les mouvements associatifs, les autorités médicales, sociales et administratives des différents pays concernés, fait de la restauration des liens communautaires, de la scolarisation, de la qualification professionnelle et de la promotion des droits, des objectifs à part entière de la stratégie à mettre en oeuvre.

Loin d'une approche charitable qui confine la personne dans une dépendance à l'égard du don sans rien modifier de l'environnement politique et juridique, la promotion des droits et de l'égalité des chances correspond à une démarche de transformation sociale qui vise l'amélioration constante du statut de la personne humaine et l'exercice de la citoyenneté dans le respect des différences.

Par conséquent, à travers ses coordinations et départements techniques et ses équipes de terrain, l'association conduit des projets de prévention, de réadaptation et de développement dans différents domaines d'intervention.

Réadaptation des personnes handicapées

- création ou développement de structures de proximité de rééducation, d'appareillage et d'unités de production de matériel orthopédique ;
- développement des ressources humaines locales pour la réadaptation physique et l'appareillage des personnes handicapées ;
- fourniture de produits, matériaux et équipements spécialisés et mise en place de filières d'approvisionnement ;
- promotion de la Réadaptation à base communautaire (RBC).

L'intégration passe par une modification des représentations souvent dévalorisantes de la personne handicapée. A cette fin, des actions, qui peuvent paraître secondaires,

sont menées pour permettre à la personne handicapée de tenir un rôle à part entière :

- promotion de l'intégration professionnelle et sociale, de l'accès à l'éducation, à la culture et au sport pour les personnes handicapées ;
- promotion et soutien aux associations de personnes handicapées et aux initiatives locales en leur faveur ;
- enfin, appui au développement des politiques nationales de prise en charge et d'intégration de la personne handicapée dans le cadre de la promotion des droits de l'Homme et de la citoyenneté.

Aide psychosociale aux individus et groupes particulièrement vulnérables :

Handicap International souhaite agir en faveur des personnes qui, en raison de leur condition physique, de leur âge, de leur genre et de leur situation économique et sociale se trouvent en situation de vulnérabilité, et sont confrontées aux mêmes problèmes que les personnes handicapées pour satisfaire des besoins prioritaires et exercer des droits essentiels.

Dans tous les cas de figures, l'aide accordée aux individus et groupes vulnérables vise non seulement la réduction des vulnérabilités physiques mais aussi le maintien ou la restauration d'une dignité, personnelle et collective, indispensable à la permanence des liens sociaux.

- Soutien aux associations et aux insti-

tutions locales chargées du secteur psycho-social en charge des groupes les plus vulnérables :

- enfants en bas âge ;
- mineurs non-accompagnés ;
- personnes âgées isolées ;
- femmes seules en charge de famille ;
- personnes malades extrêmement dépendantes.

Le soutien aux associations et institutions comprend :

- le soutien organisationnel et la prise en charge (y compris médicale) ;
- la formation ou la mise à niveau des personnels soignants ou encadrants ;
- le soutien technique et matériel.

Il a pour objet de permettre l'accès des groupes vulnérables, à :

- un soutien psychologique, une orientation et un suivi thérapeutique ;
- une aide alimentaire ou un suivi nutritionnel ;
- un soutien économique et social.

Face à des phénomènes engendrés par des crises et des conflits armés, Handicap International possède une expérience et un savoir-faire spécifique :

- *Réadaptation, appareillage et intégration des personnes mutilées de guerre ;*
- *Soutien psychologique aux individus et groupes ayant subi des violences ou ayant été soumis à des atrocités ;*
- *Aide aux groupes les plus vulnérables au*

sein des populations réfugiées ou déplacées : les mouvements massifs de population génèrent d'énormes problèmes de santé (problèmes alimentaires, médicaux, sanitaires, vestimentaires, d'abri). Les conditions souvent difficiles (précarité ou absence de moyens de transport, climat) fragilisent une grande partie de la population, notamment les personnes dont l'autonomie est réduite en raison de leur état de santé ou de leur situation sociale (personne à charge ou chargée de famille).

Dans les phases de déplacements comme dans les sites de regroupement provisoires ou de longue durée, toujours caractérisés par la précarité et la pénurie des moyens de subsistance, les actions médicales et sociales suivantes peuvent être menées :

- Aide et fourniture d'équipements de première nécessité (aide alimentaire, vestimentaire, sanitaire) aux catégories de personnes les plus vulnérables.

- Identification et orientation médico-sociale des personnes les plus vulnérables, notamment des personnes handicapées.

- Création et développement (en camps ou sites de regroupement) de structures provisoires de prise en charge des personnes vulnérables, notamment de structures de soin pour les personnes handicapées (en particulier centres de soins, de réadaptation et d'appareillage pour personnes paralysées ou mutilées ; centres d'accueil et d'écoute pour personnes ayant subi des violences).

- Préparation au retour, appui au rapatriement, suivi et aide à la réintégration communautaire.

• *Soutien aux processus de démobilisation et de réintégration des soldats handicapés de guerre et des "enfants soldats" :*

Le succès des processus de paix dépend largement de la volonté politique des parties en présence et de la communauté internationale à non seulement réaliser la démobilisation des forces armées, mais également à accompagner le retour à la vie civile des anciens combattants dans un contexte socio-économique souvent défavorable. Or, les anciens combattants handicapés et les enfants soldats (enfants militarisés avant l'âge de 15 ans en violation du droit humanitaire international, ou avant 18 ans en violation de nombreuses réglementations nationales) constituent deux groupes particulièrement sensibles².

La réadaptation à la vie civile et la réinsertion passent par un processus complexe qui comprend différents types d'activités :

- Identification et orientation des soldats handicapés et des "enfants soldats", aide médicale et prise en charge spécifique, recherche des familles, mise en oeuvre de procédures de réconciliation et de regroupement avec les communautés d'origine, restauration des liens familiaux et sociaux, soutien psychologique et aide sociale pour la réintégration.

² Leur fragilité provient du conditionnement psychologique qu'ils ont subi, des exactions auxquelles ils ont assisté ou pris part, de la rupture des liens fondamentaux qui les rattachaient à leur communauté. Dans un contexte de démilitarisation, l'absence de considération et de soutien favorisent chez ces personnes des comportements individuels et collectifs asociaux et parfois violents qui contribuent à l'instabilité et à l'insécurité générale.

Lutte globale contre les mines antipersonnel :

Depuis sa création en 1982, Handicap International est confrontée au caractère massif des dévastations engendrées par l'emploi des mines antipersonnel. Des dizaines de milliers de personnes handicapées, hommes, femmes, adultes ou enfants ayant bénéficié de l'aide de l'association, ont en commun d'avoir été mutilés par cette arme.

Afin d'agir de manière globale, Handicap International a étendu son champ d'intervention technique pour circonvenir et réduire l'un des principaux fléaux générateurs d'invalidité. Ce combat nécessitant des moyens adaptés, l'association s'est dotée d'une coordination d'action contre les mines disposant de ressources techniques spécialisées. En plus des soins et de la réadaptation des victimes, Handicap International mène des actions techniques et politiques :

- Soutien à la création et au développement des capacités locales de lutte contre les mines (assistance en gestion administrative et logistique aux institutions nationales chargées de contrôler et coordonner les activités de lutte contre les mines ; appui technique pour l'éducation des populations pour la prévention des accidents par mines, la cartographie, le marquage et le déminage).
- Mise en oeuvre et participation à l'enca-drement de projets de déminage civil de proximité.
- Soutien au développement des techniques et technologies appliquées à la détection, à l'identification des zones minées et au déminage.

- Pilotage et animation de la Campagne nationale et internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel (sensibilisation et mobilisation du public, lobbying institutionnel). Cette campagne s'appuie sur l'information et la mobilisation de la société civile, pour interpeller, dans tous les pays où elle est représentée, les responsables politiques et les autorités gouvernementales.

Le but de la Campagne est d'obtenir : l'accroissement des efforts consentis par les gouvernements et les organisations internationales pour la dépollution des pays minés ; un engagement unilatéral de chaque Etat à modifier ses pratiques militaires et industrielles en matière de production, d'exportation et d'emploi des mines antipersonnel ; un engagement collectif des Etats, pour faire de l'interdiction totale des mines antipersonnel la nouvelle norme internationale.

Enfin, Handicap International soutient la création et le développement des campagnes nationales dans les pays affectés par la pollution par mines.

En complément de son action spécialisée, Handicap International dispose d'un département généraliste : Action Nord-Sud, dont la vocation est la mise en oeuvre de programmes dans les domaines de l'éducation, du développement rural, de la promotion de la santé publique de l'amélioration de l'urbanisme, des infrastructures collectives et de l'habitat.

Sièges et bureaux de représentation de Handicap International

COLLECTIONS
conçues et éditées par

HANDICAP INTERNATIONAL
14 avenue Berthelot
69361 Lyon cedex 07 FRANCE
Tél. (33) 04 78 69 79 79
Fax (33) 04 78 69 79 94
e-mail: handicap_int_lyon@compuserve.com

PRIX: 50 FF
ISBN: 2.909064.36.0

FRANCE

Siège : E.R.A.C. - 14 avenue Berthelot
69361 LYON CEDEX 07
Tél. 04 78 69 79 79 - Fax. 04 78 69 79 94
e-mail: handicap_int_lyon@compuserve.com

Bureau de représentation : 104-106 rue Oberkampf
75011 PARIS
Tél. 01 43 14 87 00 - Fax. 01 43 14 87 07
e-mail: hiparis@compuserve.com
web: //www.handicap-international.org

BELGIQUE

Siège : 67 rue de SPA - 1040 BRUXELLES
Tél. 32 2 280 16 01 - Fax. 32 2 230 60 30
e-mail: handicap.international.be@euronet.be
web://www.creativem.com/handicap

DANEMARK

Siège : Sundevedsgade 2
41751 COPENHAGUEN V
Tél. 45 33 24 88 00
Fax. 45 33 24 88 69

SUISSE

Siège : Avenue de Joli-Mont, 11 CH
1209 GENEVE
Tél. 41 22 788 7033 - Fax. 41 22 788 7035
e-mail: 100731.1225@compuserve.com

ALLEMAGNE

Siège : Hirschbergstrasse.3
D-80834 MÜNCHEN
Tél. 49 89 13 03 98 00 - Fax. 49 89 13 03 98 01
e-mail: HIMunich@compuserve.com

USA

Bureau de représentation : 4 400 Upton - Apt 401
MINNEAPOLIS - MINESOTA 55410
Tél. 1 612 925 94 18 or 1 612 928 19 45
e-mail: sbwhandicap@igc.apc.org

ROYAUME-UNI

Bureau de représentation :
32 Dukes Ride - Silchester Berkshire
RG72PY
Tél./Fax. 44 1 189 700 500
e-mail: lc58@dial.pipex.com

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Vivre debout